

Versailles, le 31 Mars 1997

# BULLETIN GÉNÉALOGIE E.C.P. n°8

## ÉDITORIAL DE PRINTEMPS (à propos du bulletin)

Plusieurs d'entre vous nous ont exprimé leur satisfaction après lecture du bulletin n° 7. Merci de ces encouragements

Merci aussi à ceux d'entre vous qui nous envoient des idées d'articles ; nous ne leur répondons pas systématiquement, mais nous garnissons nos réserves pour les prochains bulletins, en visant un objectif de 28 pages par bulletin (pour rester dans la tarification postale des 50/100 gr.).

Merci enfin à André BERTRAND-DELIGNÉ qui assure la tâche ingrate de relecture et de corrections.

Et n'oubliez pas que, pour cette oeuvre commune, vous devez continuer à nous envoyer, sur le sujet qui vous intéresse, vos remarques, suggestions et projets d'articles. . . sans oublier les réponses éventuelles aux Questions posées.

## DATES A RETENIR

Prochaine réunion au 8 rue J. Goujon :

### Mercredi 16 Avril 1997 à 14 h 30

thème retenu : Fonctionnement du Cercle et programme des scéances suivantes

Animateur : Gérard DAGRON

Donnez-nous vos avis et souhaits pour les sujets à traiter lors de prochaines réunions :

- soit ceux que vous aimeriez voir discuter ;
- soit ceux que vous pourriez exposer vous-même.

Nous avons noté que les camarades Jean-Louis CHAUVIN et Claude GAUTIER pensaient pouvoir se rendre au Congrès Généalogique de Bourges les 8, 9, 10 et 11 Mai 1997. Merci d'avance de ce qu'ils voudront bien nous concocter en guise de compte-rendu.

## LA VIE DU CERCLE

La montée des inscriptions s'est nettement ralentie : le point au 27/02/97 est le suivant :

- 68 camarades ont réglé les 50 francs de couverture des frais de lancement du Cercle,
- 52 camarades sont à jour de la cotisation 97.

Le trésorier rappelle que le montant d'une cotisation de 100 francs a été décidé en Septembre 1996, afin de couvrir les frais annuels de fonctionnement pour les périodes scolaires, soit d'Octobre 1996 à Septembre 1997 pour l'actuel exercice.

A propos des 50 francs de couverture des frais de lancement du Cercle, le trésorier les a réclamés jusqu'à présent à tout nouvel adhérent, avec en contrepartie l'envoi des bulletins n° 1 à 6. Pour l'avenir, il est décidé de considérer que tout nouvel adhérent devra verser ces 50 francs au titre de droit d'entrée. Par contre, les exemplaires des bulletins anciens seront proposés pour des prix restant à définir. Ces décisions sont prises à l'unanimité

Une action a été entreprise le 4 Mars 1997, conformément aux souhaits exprimés par de nombreux membres lors de précédentes réunions, pour faire connaître les activités de notre Cercle auprès des Présidents des trois Associations d'Anciens Élèves des Ecoles Centrales de Lyon, de Lille et de Nantes. Nous attendons les réponses.

Un camarade avait proposé le logo suivant - - - et un autre a suggéré celui-ci :

\*

\*

La décision reste à prendre. . .

Notre camarade Robert LUTZ (ECP37), qui habite 21 quai Rouget de Lisle à 67000 Strasbourg, nous écrit

“Je n'ai pas de raison de m'inscrire à votre Cercle, mais je vous signale que je suis, depuis sa fondation en 1968, Président du Cercle Généalogique d'Alsace, et que je participe également depuis sa fondation à la Fédération Française de Généalogie. Il n'est donc pas invraisemblable que nous puissions à l'occasion trouver des sujets de collaboration et j'en serais heureux.”

### **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE JANVIER/FÉVRIER 1997**

(Responsable Gérard DAGRON)

La réunion du 23 Janvier a été entièrement consacrée aux exposés de Roger le MASNE, complétés par ceux de Jean MARTIN et de Jean NÉOSCHL, exposés concernant les présentations graphiques des généalogies. Voir ci-après.

La réunion du 27 Février (15 participants) a permis de faire le point sur la vie du Cercle (voir dito). Puis notre camarade PAROT, après un tour de table sur les difficultés généralement rencontrées par les débutants, a prodigué quelques conseils, que nous retrouvons dans son manuel écrit à l'attention des néophytes<sup>1</sup>, ainsi que dans notre rubrique “Le coin des débutants”.

### **APPEL DE COTISATION**

Nous demandons aux 16 retardataires (qui se reconnaîtront grâce à la pastille rouge en tête de ce Bulletin) de nous faire parvenir rapidement le montant de la cotisation 1996/97 pour l'exercice ouvert du 1er Octobre 1996 à fin Septembre 1997 :

**100 fr. par chèque à l'ordre de A. Denis CGC**

Merci d'un règlement par retour du courrier.

### **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN ARBRE OU EN TABLEAU**

Par Roger le Masne

Les résultats peuvent être présentés sous forme de texte ou sous forme de tableau (voir Annexes).

### **Sous forme de texte.**

En généalogie ascendante, on énumérera, dans l'ordre de numérotation, les ancêtres un par un avec toutes coordonnées, dans l'ordre "Sosa" : 1, 2, 3, 4,... On pourra séparer chaque génération et, en cas d'ancêtres figurant plusieurs fois, suite à des mariages consanguins, on renverra à la première citation (par exemple n°532 = n°1254).

En généalogie descendante, on procédera par ordre de générations et de branches avec décalages dans la mise en page.

### **Sous forme de tableau.**

On sera toujours tiraillé entre les impératifs de clarté et lisibilité d'une part, et ceux de surface de papier d'autre part. On pourra faire des tableaux muraux ou des ouvrages en A4 (ou A3 si l'on accepte de plier un A3 en deux A4). Quoiqu'il en soit, on aura à résoudre des compromis.

### **Généalogie ascendante**

Par quartiers sous forme de texte ou sous forme de tableau : tableau 1.

Par cases

    présentation verticale

        "de cujus" en bas

            cases verticales

            cases horizontales

            mélanges des deux : tableaux 2

        "de cujus" en haut

            tableau 3 à gauche

    présentation horizontale

        tableau 3 à droite en bas

        tableau 4

Sous forme d'arcs de cercle concentriques

    tableau 5

Sous forme de lignes de texte horizontales avec les décalages voulus pour marquer les générations (tableaux indentés)

    tableau 3, à droite en haut

Sous forme d'arbre : il en a été présenté lors de la séance. Le résultat peut être artistique, mais il est peu commode.

### **Généalogie descendante**

Plus difficile à présenter, car si la généalogie ascendante fonctionne en binaire, peut-on dire (on a 2 parents, 4 grands-parents et  $2^n$  ancêtres de la génération  $n+1$ , etc), la généalogie descendante implique un nombre variable d'enfants, voire zéro enfant.

Par cases

    tableau 6, milieu et droite

Sous forme de lignes de texte horizontales avec les décalages voulus pour marquer les générations (listes indentées).

    tableau 6 à gauche.

### **Tableaux mixtes**

Ascendance et descendance autour d'un personnage central.  
tableau 7.

## **Conclusions**

Les possibilités de présentation sont innombrables ; il y en a bien d'autres que celles qui sont présentées ici ; à chacun de faire preuve d'imagination en tenant compte de ses goûts, des nécessités de lisibilité, de place sur le papier.

Nous serons heureux d'archiver, à l'intention du Cercle Généalogique des Centraliens, les réalisations originales, soit inventées par l'un des membres du Cercle, soit découvertes dans un livre de généalogie ou ailleurs. Qu'on veuille bien nous les communiquer.

## **UN ARBRE GÉNÉALOGIQUE EN ESCARGOT**

Par Jean MARTIN

Il s'agit d'une représentation graphique de l'arbre généalogique de descendance d'un couple. C'est un graphique en coordonnées polaires ayant l'allure d'un ensemble de spirales arborescentes, ce qui, pour simplifier, justifie son qualificatif d'escargot (voir Annexes).

La coordonnée radiale est le temps. On a donc une représentation iso-age, et non iso-génération comme c'est le plus souvent le cas dans les graphiques circulaires.

L'origine est, de préférence, un millésime rond proche, par exemple, de la date de naissance des géniteurs de la lignée. Ceux-ci sont naturellement placés au centre.

L'échelle des temps est choisie pour que tout tienne dans les limites du graphique, par un jeu de paramètres dans lesquels entrent le format et la taille des caractères. L'échelle est lisible sur les cercles concentriques de quelques années, à l'image d'une cible.

Les informations relatives à une personne de la descendance ou des "valeurs ajoutées" sont écrites sur un rayon, soit vers l'intérieur, soit vers l'extérieur pour des raisons de lisibilité.

Pour les personnes dont le nom de famille est celui de la lignée, seul le prénom est écrit. On a ainsi allégé le graphique.

Les dates ne sont pas écrites. Elles peuvent être retrouvées par la distance au centre. La naissance est marquée par un tiret à l'extrémité du nom proche du centre. Le décès est marqué, le cas échéant, par une croix.

Une convention graphique distingue le statut des couples. Si les deux membres sont mariés, un rectangle est tracé autour d'eux. La base est la naissance du plus âgé des conjoints. L'autre extrémité est la date du mariage. Si le couple est séparé ou divorcé, le quatrième côté du rectangle est altéré ou inexistant.. Si le couple n'est pas marié, on ne dessine que deux cotés, plus un lien à la date du premier enfant éventuel.

Les personnes sont classées par ordre de naissance. On parcourt toute la descendance de chacun jusqu'aux générations les plus éloignées avant de passer au suivant de la même génération.

Pour bien identifier les enfants d'un couple, un trait rejoint le rectangle du couple à la naissance de l'ainé, puis relie celle des autres enfants jusqu'au dernier.

On obtient ainsi une ligne brisée en spirale par fratrie et, pour l'ensemble des générations, plusieurs spirales orientées dans le même sens, à la manière d'une nébuleuse. Ici, on a choisi le sens des aiguilles d'une montre.

Techniquement, cette représentation est automatique, à partir d'une base de données informatisée. Elle suppose donc la saisie, ou le transfert des données depuis un autre logiciel. Il faut du matériel de tracé, et la maîtrise d'un certain nombre de paramètres de dimensionnement.

Ce logiciel n'est pas commercialisé, mais l'auteur, voyant la retraite approcher, pourrait envisager de passer du stade personnel à des actions de service dans des conditions non encore étudiées.

## **TRAÇAGE DE TABLEAUX DE GRANDES DIMENSIONS**

Par Jean NEOSCHIL

Notre camarade a présenté un programme de tracé des arbres généalogiques descendants. Il l'a élaboré pour remettre à jour, de façon évolutive, un vieil arbre de sa famille dessiné à la main.

On part d'un fichier ASCII contenant la liste des descendants (et conjoints) avec un code de filiation de type d'Aboville. Un programme en langage Fortran calcule les coordonnées des pavés et sort un fichier intermédiaire ; ce dernier est alors lu par un logiciel de dessin industriel (AutoCad) piloté par un programme écrit en langage LISP. L'édition se fait sur une table traçante.

C'est évidemment assez lourd et largement concurrencé par les programmes de généalogie actuels. L'intérêt est de sortir un arbre de grandes dimensions de type poster, qui peut décorer un intérieur et impressionner ses amis. La présentation est un arbre horizontale (descendance de gauche à droite), ce qui permet de ne pas allonger démesurément le dessin. En largeur, on est limité à 80 cm. (largeur des rouleaux de la table traçante), soit 10 générations. En hauteur, la seule limite est celle des murs. . .

Il n'est pas question de commercialiser cette chaîne de programmes. Par contre, on peut proposer le service du traçage. Le fichier d'entrée se constitue facilement : en 1 heure, on peut saisir une centaine d'individus à partir de documents clairs. Il est actuellement envisagé d'écrire une interface pour transcrire des fichiers GEDCOM.

Le service peut intéresser des familles n'ayant pas de logiciel, mais souhaitant disposer d'un arbre.

Jean NEOSCHIL envisage de commercialiser ce service par l'intermédiaire de la PME d'édition de son épouse Michèle.

## **DIGRESSION MATHÉMATIQUE SUR LA PUISSANCE DE 2**

Par Roger le Masne

Rappelons, pour le lecteur peu initié aux mathématiques, que  $2^n$  se lit 2 à la puissance 'n', ou 2 exposant 'n', et signifie la valeur de 2 multiplié n fois par lui-même. Notons au passage que la puissance 0 ramène le nombre à la valeur 1.

Ex. :  $2^3 = 2 \times 2 \times 2 = 8$        $2^4 = 16$        $2^0 = 1$

Chaque individu conçu normalement (on exclura les clones de ce raisonnement !) dispose d'un père et d'une mère. On peut en déduire que :

la première génération compte  $2^0 = 1$  individu

la deuxième génération compte  $2^1 = 2$  individus

la troisième génération compte  $2^2 = 4$  individus

la nième génération compte  $2^{n-1} = 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times \dots$  (n-1 fois) individus

On en déduit qu'à la nième génération, vous avez  $2^{n-1}$  ancêtres. Mais combien en avez-vous au total, toutes générations confondues (jusqu'à la nième incluse)? C'est facile, cela fait :

$2^0 + 2^1 + 2^2 + 2^3 + \dots + 2^{n-1}$

et le calcul mathématique (faites-nous confiance) montre que cela représente  $2^n - 1$  personnes (y compris le 'de cujus').

Si  $n$  est le numéro d'une génération déterminée, les numéros 'Sosas' des personnes de cette génération s'échelonnent de  $2^{n-1}$  à  $2^n - 1$ . Par exemple, pour la génération 3 relative aux grands-parents, l'échelonnement va de  $2^{3-1}$  à  $2^3 - 1$ , soit de 4 à 7.

Un autre problème est le suivant : connaissant le numéro d'un ancêtre, peut-on déterminer le numéro de la génération à laquelle il appartient ? Réponse : Oui ! Il suffit de connaître les deux puissances de 2 encadrantes. Par exemple, les puissances de 2 successives étant  $2^1 = 2$  ;  $2^2 = 4$  ;  $2^3 = 8$  ;  $2^4 = 16$  ;  $2^5 = 32$  ;  $2^6 = 64$  ;  $2^7 = 128$  ;  $2^8 = 256$  ;  $2^9 = 512$  : etc. . . l'ancêtre 164 (Pédro le Gouais) appartiendra à la 8ème génération, car 164 est compris entre  $2^7 = 128$  et  $2^8 = 256$ .

Combien avons-nous d'ancêtres ? Le seul nombre d'ancêtres de la génération ' $n$ ' est égal à la totalité de ceux de toutes les générations précédentes, augmentés de 1 (Résultat pour les matheux de la formule  $2^n = (1+2+4+8+\dots+2^{n-1}) + 1$ ).

Exemple : dans notre cas, nous avons recensé des personnes de la 24ème génération ; le nombre théorique d'ancêtres de cette 24ème génération est  $2^{23} = 8.388.608$ . Cela fait dire que puisque ce nombre est de l'ordre de grandeur de la population de la France à cette époque, celle de Saint Louis, tous les Français aujourd'hui vivants sont descendants de Saint-Louis. et le nombre d'ancêtres ayant existé depuis aujourd'hui jusqu'à cette génération incluse est le double de ce nombre diminué d'une unité, soit 16.777.215, plus de 16 millions de personnes.

### **Digression dans la digression**

On appelle 'nombre de Mersenne' les nombres définis par  $p = 2^n - 1$  dans lesquels  $n$  est un nombre premier<sup>2</sup>. Marin Mersenne, célèbre mathématicien et acousticien (1588-1648), pensait que tous ces nombres étaient premiers. En effet, pour  $n = 2, 3, 5$  ou  $7$ , on trouve les nombres de Mersenne 3, 7, 31 ou 127 qui sont premiers. Mais on a trouvé des nombres ' $p$ ' avec ' $n$ ' premier qui ne sont pas premiers.

Un jeune Centralien célèbre (voir n° 484 de Mars 1997 de 'Centraliens') Joël Armengaud (Promo 90) vient de trouver le plus grand nombre premier connu, nombre de Mersenne pour  $n = 1.398.269$ . Il comporte 420.921 chiffres, et son écriture demanderait une ligne de plus d'un kilomètre de long !

Signalons parmi beaucoup d'autres quelques nombres de Mersenne premiers trouvés pour  $n = 31$  (Euler en 1750), 127 (E. Lucas en 1876) ; 19.937 (B. Tuckerman en 1971) ; 21.701 (Noll et Nickel en 1978) ; 44.497 (Nelson et Slowenski en 1979) ; 216.091 (Slowenski en 1979).

### **LES PETITS MÉTIERS**

Jean-Claude VINCENT a trouvé :

- Coquassière = il s'agit de marchande d'oeufs au marché.
- Pendeuse (au XIXème siècle) = c'est une ouvrière en horlogerie, chargée de découper les roues dentées de mécanismes de montres.

Madame Brigitte GOULET a trouvé dans ses ancêtres des 'saintiers'. Pour elle, il s'agissait de fondeurs de cloche, la cloche se disant autrefois 'saint', comme on le retrouve encore dans 'tocsin'.

## A PROPOS DU BULLETIN N° 7 et de l'implexe

### REFLEXIONS DE DELPEYROUX

En complément à l'utile exposé de Pierre RENAUD, j'ai essayé de faire une vérification 'expérimentale' sur une paroisse que je relève, du principe "S'il y a mariage endogame, il y a consanguinité importante, donc implexe fort".

Ce n'est pas ce que j'ai trouvé et je le montre dans ces quelques lignes qui pourraient compléter le dossier publié.

J'ai arrêté ma statistique en 1728, parce que j'étais arrivé à cette date. Depuis lors, j'ai continué mon dépouillement jusqu'en 1706 et les conclusions sont inchangées, et même un peu renforcées : toujours 96 % de mariages très proches ou proches (donc 4% de mariages 'lointains' > 30 km. pour un conjoint) et encore moins de consanguinité mentionnée par le curé : 3% des mariages.

### RÉFLEXION DE J.L. CHAUVIN

L'exposé de Pierre RENAUD traite de l'implexe d'un point de vue entièrement théorique.

Dans la pratique, le généalogiste qui a rassemblé de nombreux ancêtres se trouve confronté à deux phénomènes non abordés dans cette étude :

- 1° Un même ascendant peut apparaître sur deux branches distinctes à des niveaux différents de générations (comme dans le cas du "paradoxe de l'implexe bancal" exposé page 10 du bulletin, qui se rencontre fréquemment). Par exemple, il se trouve d'un côté à la génération **n** par rapport au *de cujus* (une seule fois) et de l'autre à la génération **n-1**.

La définition  $I = 1 - N_r/N_t$  où  $N_r$  est le nombre réel d'ancêtres distincts à la génération **n** donnerait pour l'implexe  $I = 1$ , ce qui est manifestement incorrect car cette génération comporte une ascendance commune par des branches distinctes.

Il convient donc de prendre pour  $N_r$  le nombre réel d'ancêtres distincts à la génération **n** et à toutes les générations postérieures.

- 2° En outre, plus on remonte dans le temps, plus larges sont les lacunes dans la connaissance des ancêtres. Comment définir l'implexe à une génération présentant de telles lacunes?

Il est possible de faire deux hypothèses extrêmes. Dans l'une, on suppose qu'à la génération considérée aucun des quartiers absents ne comporte de personnes connues dans le tableau d'ascendance des générations **1** à **n**, et on calcule l'implexe. Dans l'autre, on présume que tous les inconnus figurent déjà dans le tableau. La valeur réelle se trouve nécessairement entre les deux. L'implexe ne peut donc être défini que par une fourchette.

Pour cependant fixer des résultats chiffrés, deux écoles se sont constituées. Certains généalogistes réputés optent pour la formule "positive", les autres pour la formule inverse (éléments extraits d'un article de Robert Lutz).

- 3° Certains logiciels de généalogie calculent l'implexe. C'est notamment le cas de Généascope, réalisé par l'auteur de cette note.

Bien entendu, dans ce logiciel il est tenu compte des deux phénomènes ci-dessus. Pour les lacunes, il est retenu une hypothèse intermédiaire, à savoir que les ascendants non encore trouvés ont le même "comportement" que ceux qui ont pu être découverts.

## L'ENIGME DU JOUR

### LE PARADOXE DE L'IMPLEXE BANCAL - RÉPONSE DE DELPEYROUX

J'y ai répondu par anticipation dans le texte précédent "Réflexions à propos de l'implexe".

L'implexe est le 'déficit' d'ancêtres par rapport au nombre théorique, par suite du mariage des descendants des mêmes ancêtres.

- mariage de cousins germains : les conjoints, au lieu d'avoir chacun 4 grands-parents, soit 8 au total, en ont 2 en commun . D'où déficit de 2 et implexe  $2/8 = 0,25$ .
  - mariage entre cousins seconds (c'est le troisième degré du droit canon). Implexe  $2/16 = 0,125$
  - mariage entre cousins 3ème (4ème degré du droit canon). Implexe  $2/32 = 0,0625$
  - deuxième figure de VINCENT (le curé écrit cela sous la forme "parenté du 3ème au 4ème degré") : C'est un intermédiaire entre les deux précédents avec un implexe de  $3/32 = 0,093$
- Si je n'étais pas trop fatigué quand j'ai écrit ça, la réponse devrait être correcte !

### - L'ENIGME DES TROIS SOEURS, par J.C. Vincent

Les deux soeurs Armoise et Cardamome ont le même patronyme que leur demi-soeur Balsamine. Comment se peut-il qu'Armoise soit l'ainée et Cardamome la cadette ?

### LA BIBLIOTHÈQUE DU GÉNÉALOGISTE

A propos des adresses utiles pour effectuer des recherches généalogiques, deux camarades nous signalent les ouvrages suivants :

- Daniel PAROT : Le livre de J.M. Thiébaud (Président de la Fédération Française de Généalogie) intitulé "Pratique de la Généalogie", paru en 1995 aux éditions du Cèdre, contient tous les renseignements pour effectuer des recherches hors de France, y compris les anciennes colonies françaises.
- Paul DELPEYROUX : "Guide des Recherches sur l'Histoire des Familles", Archives Nationales 1988, diffusé par la Documentation Française 29-31 quai Voltaire - 75340 - Paris Cedex 07

### CARNET D'ADRESSES

#### - Pour les enfants abandonnés :

La Direction des Archives de Paris, située 18, bvd Serrurier - 75019 - Paris possède une classification des 'enfants assistés', avec différents fonds :

- 1 / abandons, de 1761 À 1874 (répertoire chrono.)
- 2 / registre des entrées des enfants trouvés de 1689 à 1873 ;
- 3 / registre des envois à la campagne ;
- 4 / registre des baptêmes
- 5 / dossiers divers.

- Pour les enfants trouvés, voir les archives des hôpitaux. Interroger aussi les Archives de l'Assistance Publique (devenue l'Aide Sociale à l'Enfance), 7, rue des Minimes - 75003 - Paris (voir le service de Documentation et d'Archives). Suivi assuré depuis 1639

Voir aussi la D.A.S.S. du département. Pour Paris : 12, rue de la Collégiale - 75005 - Paris. Attention, pour la ville de Paris, les dossiers antérieurs à 1874 ont été reversés aux Archives de Paris, Porte des Lilas.

- Archives d'Outre-Mer : 29, chemin du moulin de Testas, 13090 - Aix en Provence, tel. : 04.42.26.43.21

- Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, Don Inter départementale des A.C. de l'Ile-de-France : 10, ave du Val de Fontenay - 94135 - Fontenay sous Bois tel. : 01.48.76.11.35 (voir aussi les séries R. des Archives Départementales).

- Archives de la Gendarmerie (notes de moins de 100 ans) : Centre Administratif et Technique de la Gendarmerie, 36300 - LE BLANC. tel. : 05.54.37.74.84



- Archives Nationales du Luxembourg : Plateau du Saint Esprit, L-2010 Luxembourg . tel. 47.81.

Merci de nous communiquer vos éventuelles corrections, ainsi que vos propres adresses, pour alimenter cette nouvelle rubrique

## **RECUEIL DE DONNÉES UTILES**

### **1 - ANNUAIRE DES CERCLES GENEALOGIQUES EXISTANTS**

Pour répondre à une demande souvent formulée, vous trouverez en Annexe I la liste des Cercles adhérents à la Fédération Française de Généalogie, à qui nous l'avons achetée. Par ailleurs, nous avons reçu d'un certain nombre d'entre vous des renseignements plus détaillés sur les Cercles dont chacun fait partie (adhérents ou non à la F.F.G.). Nous l'éditionnerons, avec le Bulletin de Juin 1997. D'ici là, que ceux qui ne nous ont pas encore renvoyé la Fiche d'Enquête correspondante nous la fassent parvenir au plus vite avec, pour chaque Cercle :

- l'adresse détaillée ;
  - le ou les départements couverts,
  - les dates et heures d'ouverture
- en y rajoutant vos propres apports :
- les numéros des adhérents à notre Cercle, quand ils existent ;
  - les existences éventuelles d'études de patronymes, de relevés de mariage (état civil ou registres paroissiaux) et de répertoires des actes notariés, ainsi que l'inscription sur un serveur Minitel ; les noms et périodicités des revues éditées.

Voir l'Annexe n° 2 sur les arrondissements de Paris.

## **COURRIER DES LECTEURS**

- Claude BLOCH, Président de la Commission "Espace Européen" au Conseil Économique et Social de la Région Nord-Pas de Calais, nous signale "qu'il est débutant, s'étant cantonné dans des recherches familiales personnelles, mais qu'il souhaite approfondir."

- Bertrand COR a fouillé dans l'ouvrage monumental en 15 volumes "Europäische Stammtafeln" de l'abbé SCHWENNICKE, à propos de l'épouse d'Henri Ier de DREUX (voir page 6 du Bulletin 7).

Anne de KIEV est fille de (mariage en 1019) :

- Jaroslav I WLADIMIROVITSCH de ROSTOV, comte de KIEV, fils de Wladimir I SWJATOJLAWITSCH, prince de NOVGOROD et de Rogned de POLOGNE (mariage en 980)

- et Anna von SCHWEDEN, fille du roi OLAF III.

Son grand-père paternel était Swastolawi IGOREWITSCH, prince de NOVGOROD, marié à une Sredelova d'origine hongroise.

Nous voila rassurés sur l'analyse sanguine de nos Capétiens !

- Claude GAUTIER "remercie toute l'équipe, présente à tous ses voeux pour 1997, et s'est remis au travail après deux longs voyages aux U.S.A. et en Australie. Il espère aller à Bourges."

- Pierre GRANGÉ , absent de nos dernières manifestations, nous apprend qu'il s'est cassé le col du fémur. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.
- Pierre LONGEAUX avait demandé, par lettre du 14/11/96, l'aide des camarades : Comment consulter, si elles existent, les archives de l'Hôtel-Dieu de Paris et plus précisément obtenir une copie de l'acte de baptême de GANDY Joseph Antoine Augustin né en 1766 (environ) ?  
Il s'agit de l'un de mes ascendants dont le mariage et le décès font l'objet d'actes relevés aux A.D. de Laon, commune d'Itancourt.  
On y remarque que :
  - bien qu'élevé à l'hôpital des enfants trouvés, ses parents sont connus : son père est né en Savoie (je n'ai jusqu'à présent rien trouvé aux A.D. de Chambéry) ; sa mère est née à Mons et j'ai reçu des archives Belges son extrait de naissance.
  - bien que demeurant toute son enfance dans l'Aisne, son mariage a donné lieu au consentement d'un directeur et d'un administrateur de l'Hôpital Général des enfants trouvés, son extrait de naissance étant légalisé par l'archevêque de Paris.  
Bertrand COR s'efforce de l'aider dans ses démarches, mais un autre camarade pourra peut-être les assister ?
  - Monique MICHEL n'a pas encore réellement commencé ses recherches (elle peut aider un camarade sur les A.D. de l'Isère). Elle nous signale l'émission radiophonique "Allons z'enfants", le dimanche matin sur Radio Bleue.  
Elle a notamment retenu le nom du Centre Départemental d'Histoire des Familles de l'Alsace, à Gebwiller, créé en 1991 par le Conseil Général. Son directeur est André KANTER, qui annonce 3400 microfilms sur le Haut-Rhin avec des registres remontant à 1540 pour les paroisses protestantes et à 1580 pour les paroisses catholiques. Monique ajoute "L'Alsace a eu une histoire mouvementée et la recherche est particulière."
  - Jean-Claude VINCENT nous précise, à propos du Fichier des Morts pour la France 1914/18 Il existe aux Archives Nationales à Paris un Fichier des "Morts pour la France" de 1914/18 qui est consultable sans restrictions, car il ne comporte pas de renseignements médicaux. Ce fichier, sur microfilm, est composé de deux parties : un fichier des officiers, et un fichier alphabétique des soldats, caporaux et sous-officiers. Ce deuxième fichier, qui ne concerne que l'Armée de terre, comporte 1.325.290 noms.  
Les bobines étant stockées dans la salle de lecture des microfilms, il n'y a pas un long temps d'attente comme pour les dossiers papiers.

### **RECHERCHES EN POLOGNE**

Marc ARMAND, qui avait écrit au Consulat Général de Pologne à Paris, a reçu la réponse suivante :

Le Consulat Général de Pologne à Paris ne sert pas d'intermédiaire dans les recherches généalogiques. Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à :

- L'Office de l'Etat Civil respectif en Pologne ;
- NACZELNA DYREKCJA ARCHIWOW @PANSTWOWYCH  
ul.Długa 6  
00-238 Warszawa
- OSRODEK BADAN GENEALOGICZNYCH "PIAST"  
skr. poczt. 9  
00-957 Warszawa

## QUESTIONS / RÉPONSES

### REPONSES AUX QUESTIONS DÉJÀ POSÉES

- Réponse à la Question n° 9 : Qui sait où l'on peut consulter les états civils des anciennes colonies françaises ?

Renseignements D. Parot : Le livre de J.M. Thiébaud (Président de la Fédération Française de Généalogie) intitulé "Pratique de la Généalogie", paru en 1995 aux éditions du Cèdre, contient tous les renseignements pour effectuer des recherches hors de France, et y compris les anciennes colonies françaises.

Renseignements Delpeyroux : L'Etat-Civil des anciennes colonies peut être consulté à la Sous-Direction de l'Etat-Civil, Ministère des Relations Extérieures, 5 et 6 Bvd. Louis Barton, BP1056.44 - 44035 Nantes. Il faut écrire plutôt que de se déplacer. Voir aussi à Aix-en-Provence et aux A.N.

Renseignements Chauvin : Faute d'expérience personnelle, je signale que le "Guide des Recherches sur l'Histoire des Familles" de Gildas Bernard consacre tout un chapitre aux archives d'outre-Mer. Cet ouvrage n'est pas récent, mais décrit bien les fonds existants. Des renseignements plus actuels peuvent sans doute être obtenus auprès du CARAN (tel. 01 40 27 60 00).

Renseignement Denis : L'adresse des Archives d'Outre-Mer est : 29, Chemin du Moulin de Testas, 13090 - Aix en Provence, tel. : 04.42.26.43.21 Et à Nantes, on trouve aussi les Archives Diplomatiques

- Réponse à la Question n°10 : Où doit-on s'adresser pour consulter l'état civil luxembourgeois ?

Bertrand COR donne l'adresse des Archives Nationales du Luxembourg : Plateau du Saint Esprit, L-2010 Luxembourg . tel. 47.81.

Lire aussi réponse à la Question n°9.

- Réponse à la Question n°11 : Existe-t-il un logiciel de dessin de blasons ?

Renseignements Chauvin : Je signale, entre autres, "Tout Savoir sur l'Héraldique", distribué par Fouquet Soft, 13 rue des Frères Dreyfus, 02600, Villers-Cotterets (tel. 03 23 96 94 88). Logiciel sous Windows comportant un dictionnaire informatique sur le sujet et une importante collection d'images de pièces héraldiques (en couleurs) avec lesquelles il est possible de composer un blason à l'aide d'un logiciel graphique tel que "Paintbrush". Prix en 1995 : 395 fr. plus port 40 fr.

- Réponse à la Question n°12 : Qui a déjà fait des recherches en Irlande ?

Voir réponse à la Question n°9.

### NOUVELLES QUESTIONS

Merci d'envoyer vos réponses au journal, qui transmettra à l'intéressé et fera paraître la réponse pour le plus grand bien de tous.

- Question n° 13 : Relevé dans un 'diplôme' de la Franc-Maçonnerie la date de 4132. Qui connaît le système de calendrier utilisé par les Francs-Maçons ?

- Question n° 14 (posée par un ami Centralien de Versailles) : Quelles sont les précautions minimales à prendre pour la sauvegarde et le classement des vieux documents, incunables<sup>3</sup>, etc

Nous avons posé la question à des responsables de cercles Généalogiques, d'Archives Départementales ou de Sociétés spécialisées dans la restauration de documents anciens. Pour le moment, nous n'avons pas trouvé d'article sur le sujet, d'où le projet d'en écrire un . . . avec vos aides et conseils, bien entendu !

#### Question n° 15

- Qui a déjà fait des recherches généalogiques en RFA et en SUISSE (8) ?
- Quelqu'un connaît-il la filière pour entrer en relations avec les généalogistes du canton de Neufchatel en Suisse ? Et quelles sont les coordonnées du C.G. local (4) ?

#### - Question n°16

Quel est l'organisme québécois le plus à même de répondre à une recherche ponctuelle à travers la publication dans une revue ? La Société de Généalogie de Québec semble ne pas répondre rapidement.

#### - Question n°17

Où trouver un fournisseur de lecteur de microfilms ?

#### - Question n° 18

Que désignait autrefois le département "du Mont Tonnerre" ?

### **MISE A JOUR DE L'ANNUAIRE**

#### DEMISSIONS

- Christian ROUX (n°30) constate un manque de temps pour mener à bien ses recherches généalogiques, et préfère démissionner, espérant pouvoir un jour nous rejoindre s'il retrouve le temps nécessaire.

#### DIVERS

- Pierre-Yves LECLERC ne cherche plus d'aide sur 15 et 19 (il maintient ses demandes sur 63, 77 et 78). Et il annonce aujourd'hui 67.000 fiches.

- André ROUDIL précise

- qu'il a des ancêtres dans les régions Auvergne - Languedoc/Roussillon - Lorraine - Rhône/Alpes

et plus précisément dans les départements 07 - 15 - 30 - 54

- qu'il est encore adhérent des Clubs Bib Gén (Turbigo) - SAGA (07) - IBM - GAMT (Algérie-Maroc-Tunisie), mais qu'il vient de réduire drastiquement ses participations à d'autres Clubs dont l'intérêt devient souvent médiocre.

- qu'il peut aider au Service Historique de l'Armée de Terre (Vincennes) et sur les logiciels ROOTS 3 et BK 5 ;

- et qu'il souhaite de l'aide aux A.D. du Cantal (15)

- Jean-Claude VINCENT réactualise ses offres d'aides sur SALSA (Haute-Saône) ainsi que sur les A.D. 54, 57, 89 et R.P.

Il cherche des aides sur les mêmes, plus 08, 10, 18, 31, 42, 43, 45, 61, 63, 68, 71, 77 et 88.

### **LE COIN DES DÉBUTANTS**

Jean-Claude VINCENT nous envoie un "truc", qui intéressera aussi les généalogistes chevronnés.

Retrouver un décès survenu avant 1945, date de la création des mentions marginales de décès, est l'un des problèmes les plus difficiles que rencontre le généalogiste.

Voici une méthode, peu connue, qui permet souvent de le résoudre, au moins pour les trois premiers quarts du siècle dernier.

Jusqu'au alentours des années 1870, un décès devait être signalé au bureau de l'enregistrement du lieu de naissance du défunt, quel que fût l'endroit du domicile au moment de la mort. Le décès était mentionné sur les tables de mutation par décès, dites aussi tables de successions et d'absences, où étaient par ailleurs répertoriés les décès survenus dans le ressort du bureau. Ces tables sont tenues chronologiquement, dans chacune des lettres de l'alphabet, par bureau, celui-ci correspondant généralement à un canton. Pour retrouver le décès recherché, il faut balayer la période durant laquelle il a dû, selon toute vraisemblance, se produire, compte tenu de la date de naissance de l'intéressé.

Cette source se trouve dans la série Q des Archives Départementales où elle est bien connue.

Plusieurs débutants ayant demandé une lettre type pour écrire aux mairies, André DENIS propose celle qu'il utilise avec succès :

Mr. DENIS André  
5 bis, rue d'Angiviller  
78000 Versailles  
tel et fax : 33-1-39 51 03 61

Versailles, le 7/02/04

Service de l'Etat Civil  
Hôtel de ville  
2, rue du Mal Lyautey  
70300 - Saint Sauveur

Madame, Monsieur ;

A la recherche de mes attaches familiales, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir la copie intégrale de l'acte de naissance de mon aïeul - - - - , né en - - - si l'on en croit son acte de mariage à - - - le - - - - , le déclarant alors 'mineur, âgé d'environ 23 ans' . Il était fils de - - - - - et de - - - - - .

Je vous saurais gré de bien vouloir rechercher sur quelques années, au cas où la date que je possède ne serait pas exacte.

Vous trouverez ci-joint un timbre pour les frais de photocopie et une enveloppe timbrée pour la réponse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments distingués.

André DENIS

De nombreux adhérents débutants nous ont demandé de monter une session de formation à leur intention. C'est un gros travail, et nous allons y réfléchir en passant l'été. Qui veut s'en occuper ?

## **PROCHAIN NUMÉRO**

Nous vous communiquerons, en plus des rubriques devenues classiques :

- une information sur les problèmes de cousinage ;
- dans les données utiles : le tableau des dates des fêtes de Pâques et de Pentecôte, de 1746 à 2033, prolongement \*des tables déjà publiées dans notre Bulletin n°5 du 29 Juin 1996 (dates calculées par André BERTRAND-DELIGNÉ selon la formule de Gauss).
- deux pages du camarade Yves GOBILLARD qui intéresseront les débutants ;
- un peu de nostalgie avec un “Requiem pour un village” (document VINCENT) ;
- comment exploiter les photos d’ancêtres, par B. COR.

“Les papiers ne sont pas des papiers,, mais des vies  
d’hommes et de provinces : tous vivaient et parlaient - Michelet

## NUMÉROTATION DES ARRONDISSEMENTS PARISIENS

Bulletin C.G.C. n° 8 - Annexe n°I

Tout le monde connaît le découpage actuel de PARIS en 12 arrondissements. Mais savez-vous que ce découpage administratif date seulement de la loi du 16 Juin 1859 et du décret impérial du 31 Octobre 1859 ?

La numérotation avait ainsi changée :

- Le 1er arrondissement devenait le VIIIème
- Le 2ème arrondissement devenait le IXème
- Le 3ème arrondissement devenait le IIIème
- Le 4ème arrondissement devenait le Ier
- Le 5ème arrondissement devenait le Xème
- Le 6ème arrondissement devenait le IIIème
- Le 7ème arrondissement devenait le IVème (en partie)
- Le 8ème arrondissement devenait le XIème
- Le 9ème arrondissement devenait le IVème (en partie)
- Le 10ème arrondissement devenait le VIIème
- Le 11ème arrondissement devenait le VIème
- Le 12ème arrondissement devenait le Vème.